

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 134 (2008)
Heft: 07: Suburbanité

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PRESTATIONS D'ÉTUDE, HONORAIRES ET RELÈVE

Le 13 mars 2008, la direction s'est réunie pour la deuxième fois cette année dans les locaux du secrétariat général à Zurich. En l'absence du président Daniel Kündig pour cause de maladie, la séance a été présidée par le vice-président Andreas Bernasconi.

Outre les objets développés ci-après, il a été question de la regrettable absence d'enseigne **sia** sur l'immeuble zurichois emblématique de la Société centrale. Par ailleurs, la date de la première conférence annuelle des présidents a été déplacée.

Préparation de l'AD

Les premiers points à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués de mai ont déjà été approuvés. À commencer par les comptes 2007, qui affichent une perte quelque peu inférieure au montant initialement inscrit au budget. Le bilan annuel est marqué par les dépenses d'équipement pour les nouveaux locaux loués dans l'immeuble de la **sia**, par l'absence de dividendes provenant de la SA de la Maison SIA et par des recettes au-dessous du résultat budgété pour les éditions. La direction a par ailleurs confirmé les candidats qui seront présentés à l'assemblée des délégués pour les élections complémentaires à la commission centrale des normes et des règlements (ZNO).

Présenté par l'Union suisse des arts et métiers (USAM), David Th. Sansonnens, a été désigné comme le nouveau représentant de cette organisation au sein de la commission SIA 118 « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction ». Son prédécesseur à ce poste, Charles Buser a été dûment remercié pour son travail. À titre de directeur de *constructionsuisse*, Charles Buser continuera du reste à collaborer étroitement avec la **sia**.

Commission Femme + SIA

La direction a eu le plaisir de nommer deux Romandes, Heidy Rey et Valérie Ortlieb, au sein de la commission Femme + SIA. Un pas est ainsi fait en direction d'une commission pleinement représentative au plan national et des discussions sont en cours avec la section tessinoise.

La direction a pris connaissance des activités de la commission, en particulier du programme – qui sera reconduit en 2008 sous le titre « Frau + Net » à Zurich et « Rencontres » à Lausanne – ayant pour objectifs le réseautage des femmes engagées dans des professions techniques et l'acquisition de nouveaux membres **sia**.

Nouvelle conception des RPH pas encore mûre

En adoptant le RPH SIA 106 concernant les honoraires des géologues, l'assemblée des délégués de décembre 2007 a approuvé le dernier règlement de cette série. Décrétant un moratoire sur de nouveaux RPH, la direction a en effet commencé à examiner l'été dernier la pertinence de RPH articulés selon la nature de l'activité, plutôt que selon les domaines de spécialité. En codifiant l'activité elle-même (étude de projets, direction de travaux, p.ex.), un règlement concernant les honoraires constituerait ainsi un outil applicable par les diverses professions de la branche des études, comme c'est déjà le cas de l'actuel RPH 110 pour les urbanistes. Vu que les travaux de révision du RPH 110 viennent de commencer, la direction a décidé de suspendre ses propres réflexions et d'attendre que les résultats pour le RPH 110 soient disponibles et qu'un état des lieux des besoins de révision pour les autres RPH existants ait été établi, pour fixer la suite des opérations à moyen et long terme.

Plate-forme d'échanges pour une culture du bâti

Avec sa section zurichoise et la Ville de Zurich, la **sia** Suisse examine actuellement les possibilités qui s'offrent pour familiariser le public et les milieux spécialisés avec les objectifs, les enjeux et les projets qu'elles partagent autour du patrimoine bâti. On pourrait, le cas échéant, tirer parti d'espaces situés à proximité de la Maison SIA. La direction a décidé de creuser l'idée et de la concrétiser, pour autant que la Ville et la section zurichoise s'y associent.

Problèmes liés à la relève

Dans les professions techniques, la relève se raréfie de plus en plus. Un phénomène qui ne se limite nullement à la Suisse et ne pose pas uniquement dans la haute conjoncture actuelle face à des carnets de commande bien remplis. Ses racines relèvent en effet d'une constellation de facteurs, parmi lesquels il faut relever une certaine aversion sociétale à l'encontre de la technique, une dotation insuffisante des sciences naturelles et techniques dans les programmes scolaires, ainsi que des perspectives salariales médiocres dans les domaines de spécialité concernés.

À l'instar de la **sia** Suisse, des sections régionales de la **sia** et de ses sociétés spécialisées, de nombreuses organisations tentent de remédier à cet état de fait en multipliant les actions et manifestations susceptibles d'inverser la tendance. Un motif supplémentaire d'inquiétude réside dans l'incidence accrue d'accidents touchant le domaine de la construction. C'est pourquoi la direction a chargé le secrétariat général d'analyser ces problématiques et de répertorier les domaines où la **sia** pourrait intervenir avec profit.

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

RENCONTRES ARCHITECTURALES DE LUCERNE

Les « Architekturgespräche Luzern 2008 », du 29 au 31 mai au Centre des congrès de Lucerne (KKL), seront consacrées à l'architecture comme instrument de labellisation (*branding*). Sous le titre « Architektur & Branding – oder die Suche nach dem Garten Eden », des conférenciers du monde entier aborderont ce thème du point de vue des architectes, des chercheurs, des entreprises et des représentants de collectivités publiques ou de sites emblématiques. La manifestation bénéficiera d'une traduction simultanée en anglais. Architecture et design figureront au cœur des débats. La question des dérives liées à l'usage de l'architecture comme outil de labellisation, soit pour établir la marque d'une ville ou d'un lieu, sera au centre des réflexions.

Avantages et risques

Selon les organisateurs, des exemples tels que Gehry à Bilbao, Prada et HdeM à Tokyo, Daniel Libeskind à Berlin et maintenant à Berne ou encore la WW Autostadt à Wolfsburg prouvent que, inscrit au cœur d'une stratégie de *bran-*

ding globale, le geste architectural est indéniablement porteur de succès pour les entreprises et les sites concernés, sans oublier les architectes. Les investisseurs minimisent leurs risques en mandatant des stars dont le nom évoque déjà une marque en soi. Cependant, toujours du point de vue des initiateurs du débat, les constructions iconiques qui en résultent se rapportent de moins en moins à leur contexte, le revers de la médaille se traduisant par une « physionomie » toujours plus interchangeable de villes globalisées, tout en brouillant la mainmise exercée par les promoteurs sur le paysage urbain.

Manifestations annexes

Des événements destinés à favoriser les contacts et les échanges viendront compléter le programme : des séminaires consacrés à la rencontre, un dîner de gala ainsi que diverses visites architecturales en ville de Lucerne et au KKL. La **sia** apporte sa caution intellectuelle à la manifestation et ses membres bénéficient de conditions de participation préférentielles. Programme et inscription sur <www.architecturetalks.ch>.

Jenny Keller

CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE

Les bâtiments suisses englobent près de la moitié de la consommation d'énergie et sont responsables d'une part déterminante des émissions de gaz à effet de serre. Pour trouver une solution uniforme au niveau national, la **sia** a élaboré le cahier technique SIA 2031 « Certificat énergétique des bâtiments ». Celui-ci estime la consommation énergétique par m² d'un bâtiment. Ces données devront dorénavant faire partie des annonces de vente ou de location, les personnes intéressées disposant ainsi d'une base de décision reposant sur les frais annexes et le confort. Les propriétaires seront renseignés sur les propriétés énergétiques de leurs immeubles. Le certificat fournira des indications judicieuses pour les rénovations, pour préparer les mesures à prendre en cas de travaux et évaluer les investissements intéressants.

La **sia** salue donc la motion « Introduction d'un certificat énergétique pour les bâtiments, obligatoire et uniforme pour toute la Suisse », transmise à une forte majorité par le Conseil des États. La transparence du marché immobilier est à ce prix. (SIA)

Toujours mieux informés

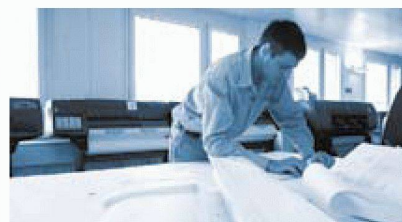
Grâce à des procédures simplifiées



OLMeRO « Soumissions » remet vos dossiers d'appels d'offre à qui de droit



Espace Projets, le système de gestion de projets en ligne. Axé sur les messages et leurs plans et annexes



Service de reprographie pour le traitement et la livraison de vos commandes de plans papier

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Jusqu'ici, seuls les architectes et les ingénieurs civils bénéficiaient des conditions négociées par la **sia**. Obtenu à l'issue de longs pourparlers, le contrat collectif conclu avec Helvetia Patria couvre dès 2008 tous les secteurs d'activité de la **sia**. En vertu des conditions cadres, le potentiel d'économies sur les primes peut s'élever jusqu'à 25%.

Une police d'assurance en responsabilité civile professionnelle couvre les prétentions résultant de dégâts dus à l'activité professionnelle. Cela inclut aussi le rejet de prétentions injustifiées, soit la protection juridique passive. L'assurance de base couvre les dommages matériels ou corporels, à l'ex-

clusion de ceux infligés aux ouvrages à construire ou existants. Pour assurer également la conception et la direction de projets, il est nécessaire de signer une convention spéciale complémentaire. Celle-ci couvre les dommages et défauts aux ouvrages ou parties d'ouvrages édifiés sur la base des plans établis par les personnes assurées ou sous leur direction, de même que les ouvrages existants sur lesquels l'assuré exerce une activité (transformation, rénovation, etc). La couverture des ouvrages inclut encore des atteintes strictement patrimoniales ne relevant pas de dommages matériels, corporels ou touchant aux ouvrages, par exemple des indemnités en cas de distance insuffisante aux limites. (SIA)

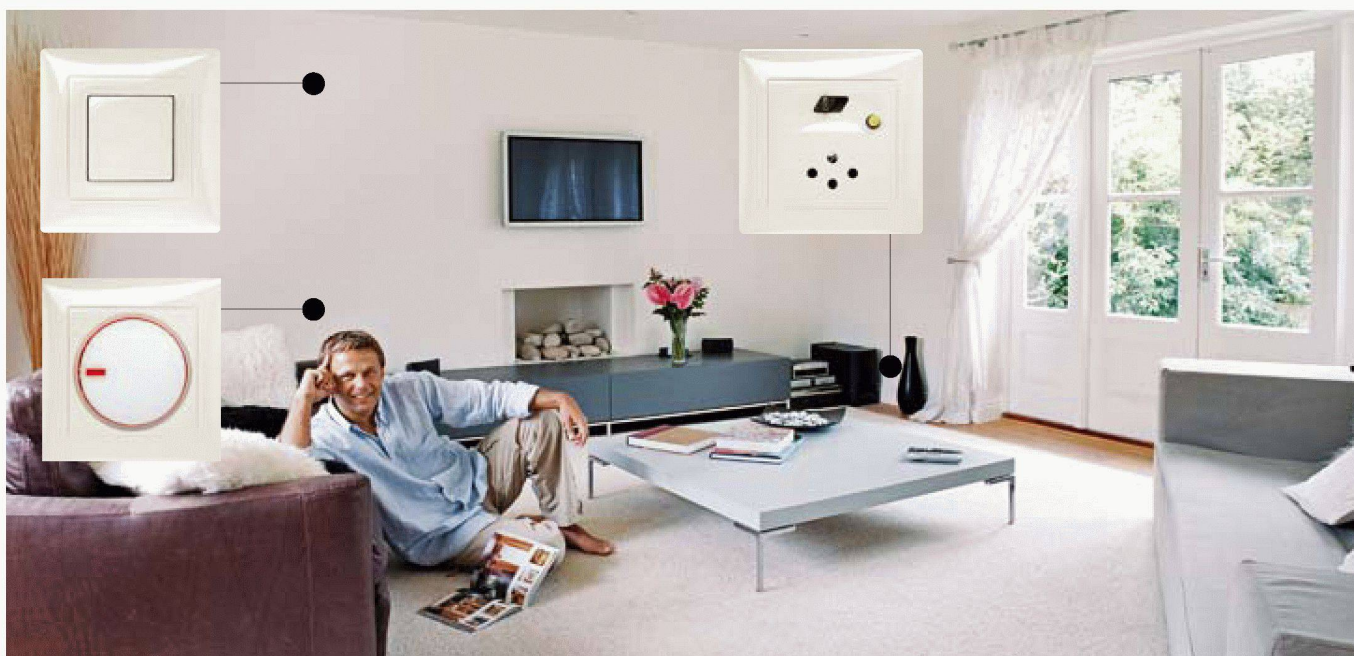
Les prestations

Outre la couverture des risques de base et la convention complémentaire pour les dommages aux ouvrages, le contrat collectif de la SIA offre les prestations suivantes :

- avancement de frais d'expertise jusqu'à concurrence de CHF 10 000.- ;
- couverture d'assurance étendue aux dessinateurs mandatés ;
- couverture des activités menées dans le cadre d'une communauté de concepteurs formée avec d'autres membres SIA / USIC pour une valeur totale de projet de un million ;
- couverture d'autres domaines de spécialité (chauffage/ventilation/installations électriques ou sanitaires) pour autant que ceux-ci soient effectués par un ingénieur qualifié diplômé d'une Haute école ;
- couverture de la responsabilité civile liée à la remise rémunérée ou gratuite de plans.

En complément au contrat cadre SIA, Helvetia offre la possibilité de conclure une assurance de projet. Des renseignements peuvent être obtenus auprès du courtier en assurances de la SIA, VZ Insurance Services AG.

Un calcul des primes, respectivement une offre, peuvent être obtenus via l'adresse www.sia.ch/assurances.



LevySidus – le style de vie sous sa plus belle forme.



Design mondialement acclamé, fonctionnalité parfaite, individualité sans limite et qualité suisse. Celles et ceux qui ont à cœur la qualité de vie et le confort d'habitation optimal seront ravis de la gamme exhaustive de produits d'avenir de **LevySidus** en matière d'interrupteurs et de dispositifs d'automatisme et de sécurité. **L'interrupteur à l'élégant design intemporel en forme de coussin** est disponible dans un large choix de couleurs et de matériaux. Les **prises de sécurité** garantissent une sécurité maximale avec un effort de montage minimal. **Le nouveau variateur** est une brillante prestation en termes de conception, de fonction et de technique.